

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DR. BECKMANN DIABLE DÉTACHEUR SANG & PROTÉINES

Version:2

Date de révision:18/11/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: DR. BECKMANN DIABLE DÉTACHEUR SANG & PROTÉINES
1. 1. 1. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: détachant textile  
N'utiliser que sur textiles lavables
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Société Delta Pronatura France  
165 avenue du Général de Gaulle  
F-33160 ST MEDARD EN JALLES  
France  
Tél: +33 (0)5 47 50 11 17  
Télécopie: +33 (0)5 47 50 11 29  
Courriel: info@delta-pronatura.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59  
B - Centre Antipoisons Tél: +32(0) 70.245.245
1. 5. Formule: DP26/2- 038-19
1. 6. N° code du produit: 4008455004013

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations traitant de la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses
2. 2. Éléments d'étiquetage:
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: Aucun selon les règlements et directives (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.
2. 2. 2. Mention de danger: Aucune selon les règlements (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.
2. 3. Information(s) complémentaire(s):
- Utiliser exclusivement pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
  - P102 - Tenir hors de portée des enfants.
  - P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
  - P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
  - Parmi autres ingrédients contient :
    - <5% : agents de surface non ioniques, anionique

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DR. BECKMANN DIABLE DÉTACHEUR SANG & PROTÉINES

Version:2

Date de révision:18/11/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- enzymes. Peut produire une réaction allergique

- conservateurs : 2-phénoxyéthanol et pyrithione de sodium

2. 4. Autres dangers: aucun

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: Solution aqueuse de surfactants et enzymes

3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:

- Alcool gras éthoxylé 2 OE
  - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH07 \* Tox. aiguë 4 - H302
  - \* SGH07 \* Lés. oc. 2 - H319
- alcool gras éthoxylé propoxylé
  - N° CAS: 68154-97-2
  - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH07 \* Tox. aiguë 4 - H302
  - \* SGH07 \* Lés. oc. 2 - H319
- 2-phénoxyéthanol
  - N° Id: 603-098-00-9 - N° CE: 204-589-7 - N° CAS: 122-99-6
  - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH07 \* Tox. aiguë 4 - H302 \* Irr. oc. 2 - H319
- subtilisine
  - N° Id: 647-012-00-8 - N° CE: 232-752-2 - N° CAS: 9014-01-1
  - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH08 \* Sens. resp. 1 - H334
  - \* SGH07 \* STOT un. 3 - H335 \* Irr. cut. 2 - H315
  - \* SGH05 \* Lés. oc. 1 - H318
- Sulfosuccinate de dioctyl et de sodium
  - N° CAS: 577-11-7
  - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH07 \* Irr. cut. 2 - H315
  - \* SGH05 \* Lés. oc. 1 - H318
- Isopropanolamine dodecylbenzene sulfonate
  - N° CE: 255-854-9 - N° CAS: 42504-46-1
  - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH07 \* Irr. cut. 2 - H315
  - \* SGH05 \* Lés. oc. 1 - H318
- Alcool gras C12 C14 éthoxylé < 2.5oe

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DR. BECKMANN DIABLE DÉTACHEUR SANG & PROTÉINES

Version:2

Date de révision: 18/11/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- N° CE: 500-212-8 - N° CAS: 68439-50-9  
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119487984-16-XXXX  
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1  
- SGH (Système Général Harmonisé)  
\* SGH09 \* Tox. aq. aiguë 1 - H400 \* Tox. aq. chron. 2 - H411 -\* SGH05 \* Lés. oc. 1 - H318

• Pyrrithione sodium salt - 1-Oxyde de 2-mercapto-pyridine sodique  
- N° CE: 223-296-5 - N° CAS: 3811-73-2  
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1  
- SGH (Système Général Harmonisé)  
\* SGH07 \* Tox. aiguë 4 - H302 \* STOT un. 3 - H335 \* Irr. cut. 2 - H315 \* Irr. oc. 2 - H319  
- Divers :

Valeurs limites d'exposition  
V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m<sup>3</sup> = 1

• Ether méthylique du di propylène glycol  
- N° CE: 252-104-2 - N° CAS: 34590-94-8  
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1  
- Divers :  
Valeurs limites d'exposition  
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 50 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m<sup>3</sup> = 308

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
4. 1. 2. Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

#### 4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: La préparation contient des enzymes sensibilisante par inhalation sans entrainer la classification de celle-ci.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Peut causer une légère incommodité aux yeux, sans toutefois les blesser.
4. 2. 4. Ingestion: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

#### 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), poudre.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DR. BECKMANN DIABLE DÉTACHEUR SANG & PROTÉINES

Version:2

Date de révision: 18/11/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Porter un appareil respiratoire autonome.
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. A ce moment, fermer les fûts et éliminer selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau.
6. 4. Référence à d'autres sections:	Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:	
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Observer les réglementations de la protection du travail.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Ne jamais vider les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:	Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Conserver hors de la portée des enfants.
7. 2. 2. Condition(s) de stockage:	Conserver dans l'emballage d'origine.
7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Utiliser exclusivement pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:	
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pyrithione sodium salt - 1-Oxyde de 2-mercapto-pyridine sodique : V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m<sup>3</sup> = 1</li><li>• Ether méthylique du di propylène glycol : V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 50 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m<sup>3</sup> = 308</li></ul>

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DR. BECKMANN DIABLE DÉTACHEUR SANG & PROTÉINES

Version:2

Date de révision: 18/11/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

### 8. 2. Contrôles de l'exposition:

- |  |  |
|--|--|
| 8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: | Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.                               |
| 8. 2. 2. Protection des mains:               | Pour des contacts prolongés ou répétés, utiliser: gants                        |
| 8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:  | Le personnel devrait porter des vêtements protecteurs.                         |
| 8. 2. 4. Protection des yeux:                | Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides. |
| 8. 3. Mesure(s) d'hygiène:                   | Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.                           |

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- |   |                         |
|---|-------------------------|
| 9. 1. 1. Aspect:                            | solution aqueuse fluide |
| 9. 1. 2. Couleur:                           | incolore                |
| 9. 1. 3. Odeur:                             | caractéristique         |
| 9. 1. 4. PH:                                | 8.5                     |
| 9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:   | Non applicable.         |
| 9. 1. 6. Point / intervalle de fusion:      | Non applicable.         |
| 9. 1. 7. Point d'éclair:                    | Non applicable.         |
| 9. 1. 8. Température d'auto-inflammabilité: | Non applicable.         |
| 9. 1. 9. Limites d'explosivité:             | sans objet              |
| 9. 1. 10. Densité relative (eau = 1):       | environ 1               |
| 9. 1. 11. Viscosité:                        | Non déterminé.          |

### 9. 2. Autres informations:

- |                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| 9. 2. 1. Hydrosolubilité:         | soluble en toutes proportions                   |
| 9. 2. 2. Liposolubilité:          | soluble partiellement                           |
| 9. 2. 3. Solubilité aux solvants: | soluble dans la plupart des solvants organiques |

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- |  |   |
|--|---|
| 10. 1. Réactivité:                           | aucun   |
| 10. 2. Stabilité chimique:                   | La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.  |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | aucun   |
| 10. 4. Conditions à éviter:                  | Aucune sous utilisation normale.  |
| 10. 5. Matières incompatibles:               | Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.   |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux:  | Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote. |

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DR. BECKMANN DIABLE DÉTACHEUR SANG & PROTÉINES

Version:2

Date de révision:18/11/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- |  |  |
|--|--|
| 11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:                     | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.   |
| 11. 2. Toxicité aiguë:   |  |
| 11. 2. 1. Inhalation:  | Données non disponibles.   |
| 11. 2. 2. Contact avec la peau:  | Données non disponibles.   |
| 11. 2. 3. Contact avec les yeux:                                       | Données non disponibles.   |
| 11. 2. 4. Ingestion:   | Données non disponibles.   |
| 11. 3. Sensibilisation:  | Des manifestations allergiques peuvent apparaître dans les heures suivant l'exposition.  |
| 11. 4. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée: | Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses dues aux propriétés dégraissantes du produit. |
| 11. 5. Information(s) supplémentaire(s):                               | Ce produit contient des substances inscrites au tableau des maladies professionnelles n° 63 (affections provoquées par les enzymes)          |

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- |   |   |
|---|---|
| 12. 1. Toxicité:                              | Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.   |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité:          | Facilement biodégradable.<br>Recommandation CESIO /AISE: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relative aux détergents. Les données prouvant cette affirmation |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation:          | Pas de bio-accumulation.  |
| 12. 4. Mobilité dans le sol:                  | soluble en toutes proportions dans l'eau  |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Non applicable.   |
| 12. 6. Autres effets néfastes:                | aucun de connu  |
| 12. 7. Information(s) générale(s):            | Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.  |

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- |   |   |
|---|---|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets:          | Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.                                  |
| 13. 2. Emballages contaminés:                       | Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. |
| 13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): | Catalogue européen des déchets 20 01 29 détergents contenant des substances dangereuses   |

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- |   |  |
|---|--|
| 14. 1. Information(s) générale(s):                            | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
| 14. 2. Numéro ONU:  | Non applicable.  |
| 14. 6. Dangers pour l'environnement:                          | Non applicable.  |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Non applicable.  |

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DR. BECKMANN DIABLE DÉTACHEUR SANG & PROTÉINES

Version:2

Date de révision: 18/11/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non applicable.

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: réglementation ICPE -1510  
Règlement détergent 648-20004 TGAP

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Non applicable.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Les informations de cette fiche de données sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CE  
- annexe VI règlement 1272/2008 & adaptations  
- CLP 1272/2008 & adaptations

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

16. 3. Avis ou remarques importantes: Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires.  
Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.  
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

16. 4. Restrictions: Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

16. 5. 1. Date de la première édition: 07/10/2016

16. 5. 2. Date de la révision précédente: 07/10/2016

16. 5. 3. Date de révision: 18/11/2019

16. 5. 4. Version: 2

16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°: 2-3-16

16. 6. Réalisé par: SDS